

Kernum

**PROJET DE PARC SOLAIRE AU SOL
MERLON DE LA LANDE DU MAINE SUD
LAFARGE HOLCIM (53)**



1

23 octobre 2020



Ordre du jour

Partie 1. Présentation du site

Principaux éléments

Partie 2. Enjeux identifiés

Enjeux et mesures

Partie 3. Présentation du projet

Implantation et aménagements

Partie 1 : Présentation du site

- Environ 2 km au Sud-Ouest du bourg de Saint-Pierre-la-Cour (distance projet/église du centre bourg)
- Anciens terrains ayant appartenu à la cimenterie de « Feux Vilaine » exploitée par la société LAFARGE HOLCIM

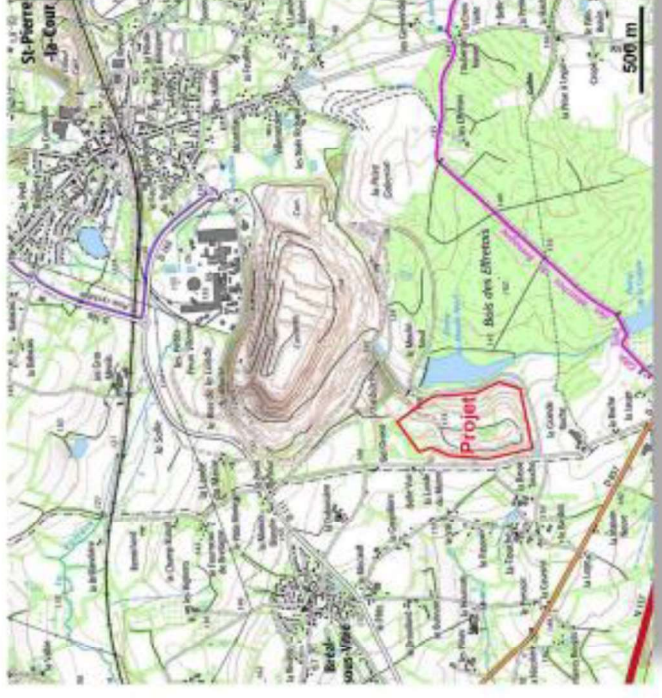


Figure 1 :
Localisation du projet
(source : Géoportail)

Partie 1 : Présentation du site

- Situé sur un merlon constitué d'argile, aménagé de façon à réduire l'impact paysager
- Merlon avec fonction de ruissellement et d'absorption des eaux de pluie
- Panneaux photovoltaïques pouvant s'implanter sur le dôme
- Site ICPE



Partie 1 : Présentation du site

Urbanisme :

- Le 16 décembre 2019, le Conseil communautaire de Laval Agglomération a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Loiron.

- Secteur Ar destiné aux dispositifs de production d'énergies renouvelable où sont autorisées sous conditions :

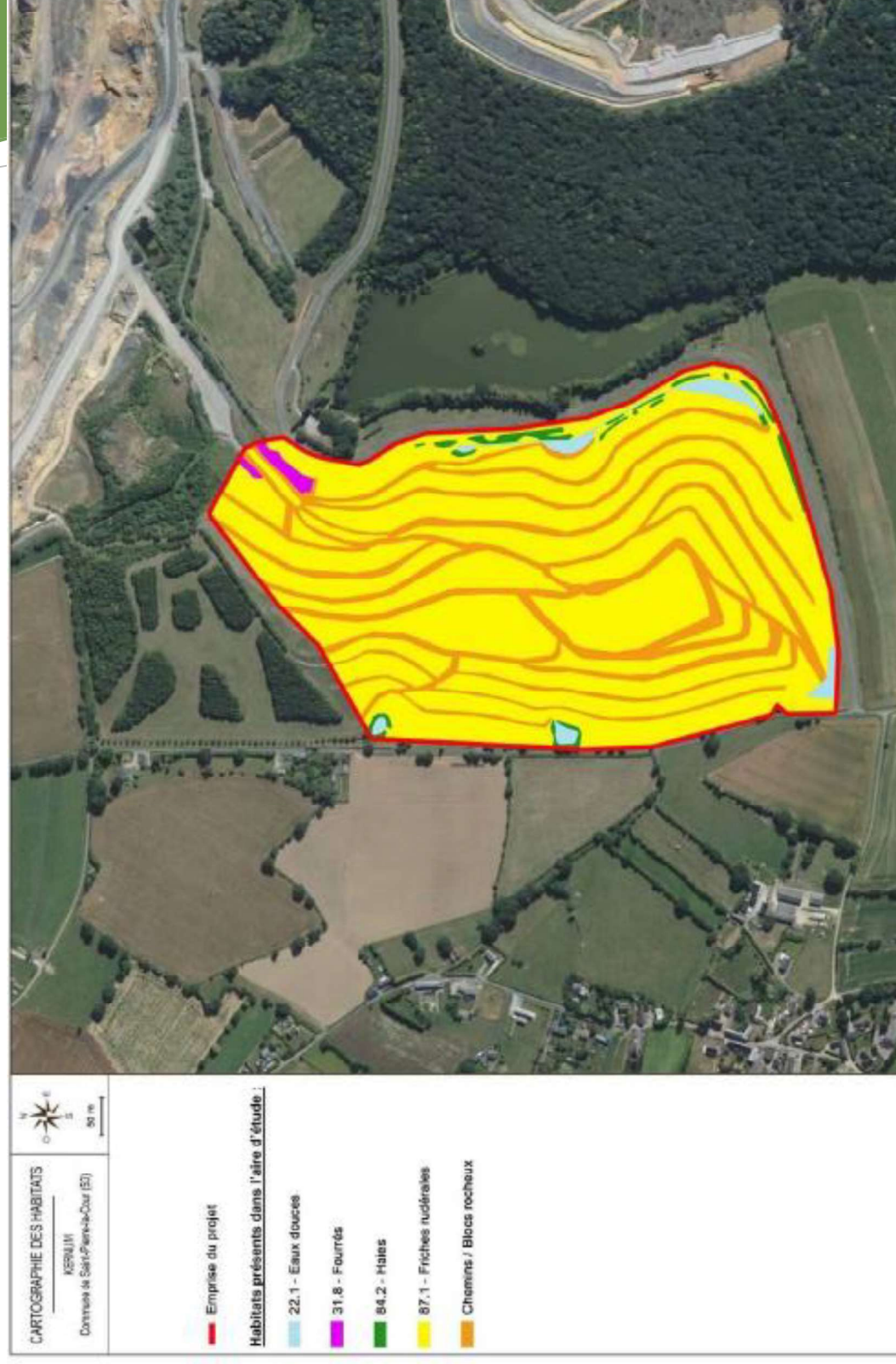
« Les constructions, installations, les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés qui doivent être liées et nécessaires au fonctionnement de la production d'énergies renouvelables (solaire, éolien...). »



Partie 1 : Présentation du site

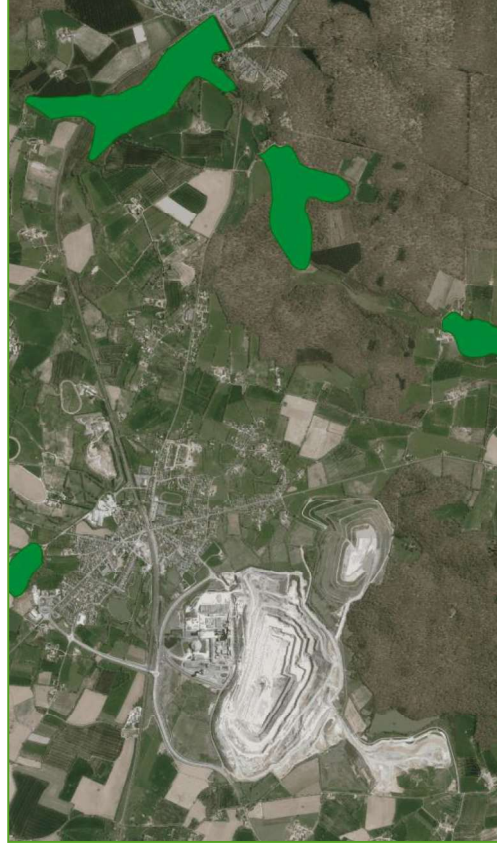
Milieu naturel :

- 4 passages naturalistes (1 par saison / Jour+Nuit) répartis entre septembre 2019 et juin 2020.



Partie 1 : Présentation du site

- **Milieu naturel :**



Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF de type I « Ancienne carrière de l'écumé », « Etang de la forge à Port-Brillet », « Etang du Moulin neuf » et « Etang de Cornesse ».



Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF de type II « Forêt du Pertre » et « Bois des Gravelles ».

Partie 2 : Enjeux identifiés

Enjeux	Mesures
L'intégration du projet au niveau paysager	Volet analyse paysagère approfondie dans l'étude d'impact Concertation avec les services de l'Etat et les acteurs locaux
La compatibilité de l'installation photovoltaïque avec le périmètre de déclaration de carrière	Arrêté de cessation partielle d'activité sur le périmètre d'implantation photovoltaïque pour l'aspect carrière
La compatibilité de l'installation photovoltaïque avec l'activité de la carrière	Arrêté préfectoral complémentaire sur la partie remise en état

Partie 2 : Enjeux identifiés

Enjeux	Mesures
La compatibilité du projet avec le règlement du PLU (Zonage Nca : les constructions autorisées ne sont pour le moment que liées à l'exploitation des carrières)	STECAL en Secteur Ar destiné aux dispositifs de production d'énergies renouvelable
La connaissance du projet par les habitants en amont	Concertation et réunions d'informations, rôle des élus locaux
Attestation ICPE	L'attestation est exigée par le point PC16-5 de la demande de permis de construire pour tout projet se situant sur le terrain d'une ancienne ICPE, réhabilitée* mais pour lequel un usage différent de celui prévu est envisagé
Environnement vibratile	Tirs de mine mesurés avec des sismographes

Partie 2 : Enjeux identifiés

Etudes réalisées :

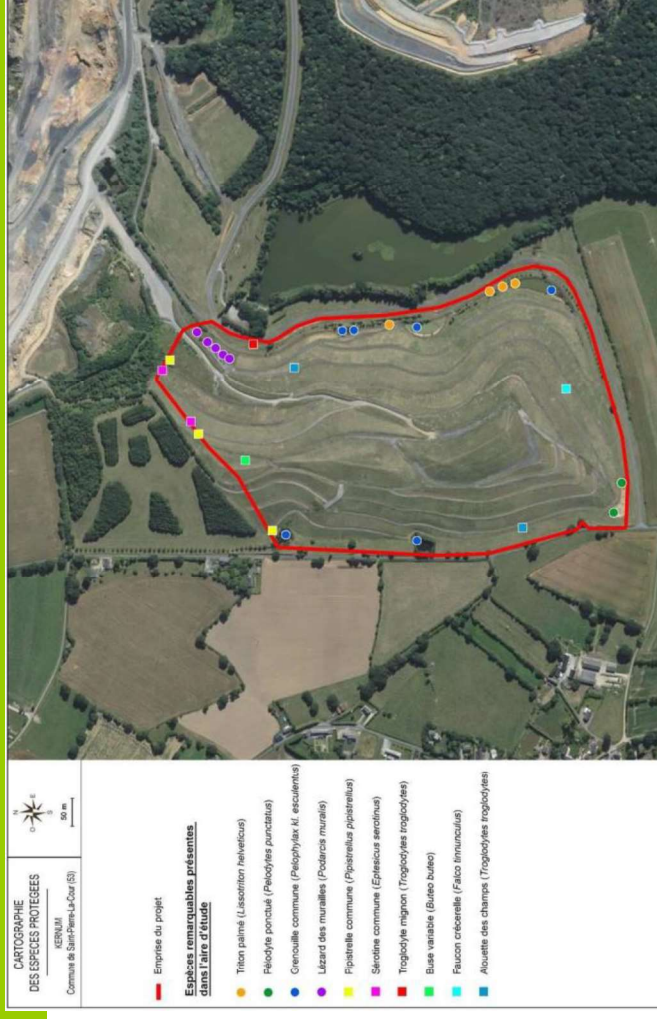
- Etude de gestion des eaux superficielles
« les panneaux photovoltaïques ne constitueront pas un « barrage » hydraulique pour l'écoulement des eaux superficielles puisque leurs structures portantes (tables) seront surélevées par rapport au sol. Les supports de ces tables, constitués de mono-pieux, ne s'opposeront de même pas aux ruissellements de ces eaux. »
- Etude géotechnique
« Compte tenu de la nature et de la compacité des remblais rencontrés, plutôt faible en général, une solution de micropieux forés ou vissés peut être retenue. Les micropieux battus sont à éviter à cause des nombreux blocs présents dans les remblais. »
« des précisions concernant le mode de fondation, les contraintes de calcul à retenir et les tassements prévisibles seront apportées dans le cadre d'une étude géotechnique d'avant-projet afin de retenir la meilleure solution d'ancrage pour les supports photovoltaïques. »

Partie 2 : Enjeux identifiés

Etudes réalisées :

- Etude faune-flore
(étude d'impact)
- Etude paysagère (étude d'impact)
- Etude RTE

« Le raccordement d'une puissance installée de 17 MW au poste électrique de Breal de propriété Lafarge ne génère aucune contrainte sur le RPT »



Photomontage de la vue n°8 : Depuis le hameau de « La Basse Touche » - Abords Sud-Ouest du projet

Avant



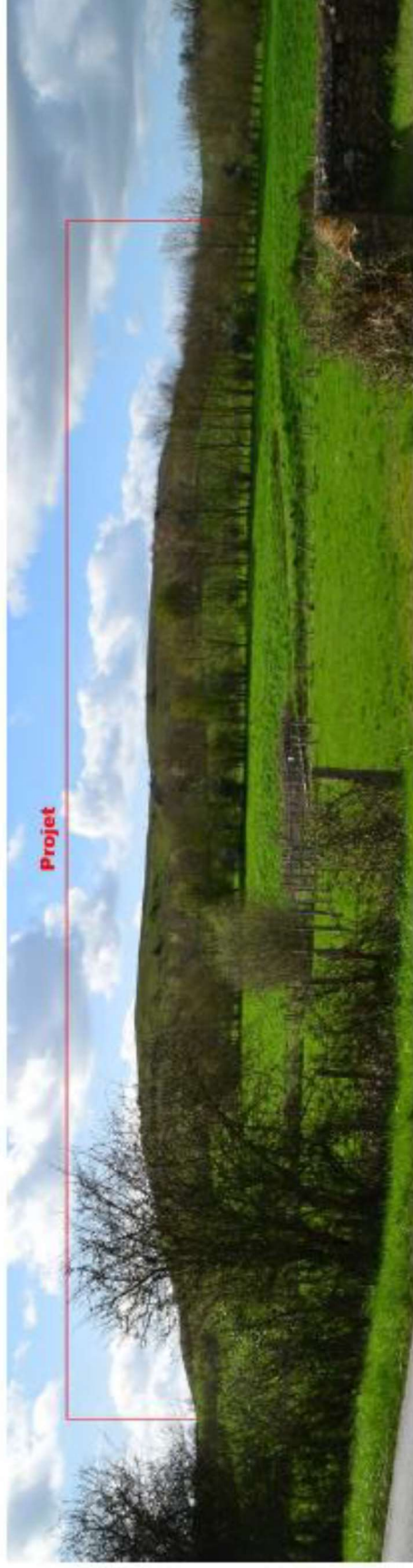
Après



Partie 2 : Enjeux identifiés

Photomontage de la vue n°12 : Depuis les abords éloignés Nord-Est – Sortie Sud du quartier de Villeneuve, à hauteur de la croix en bordure de route

Avant

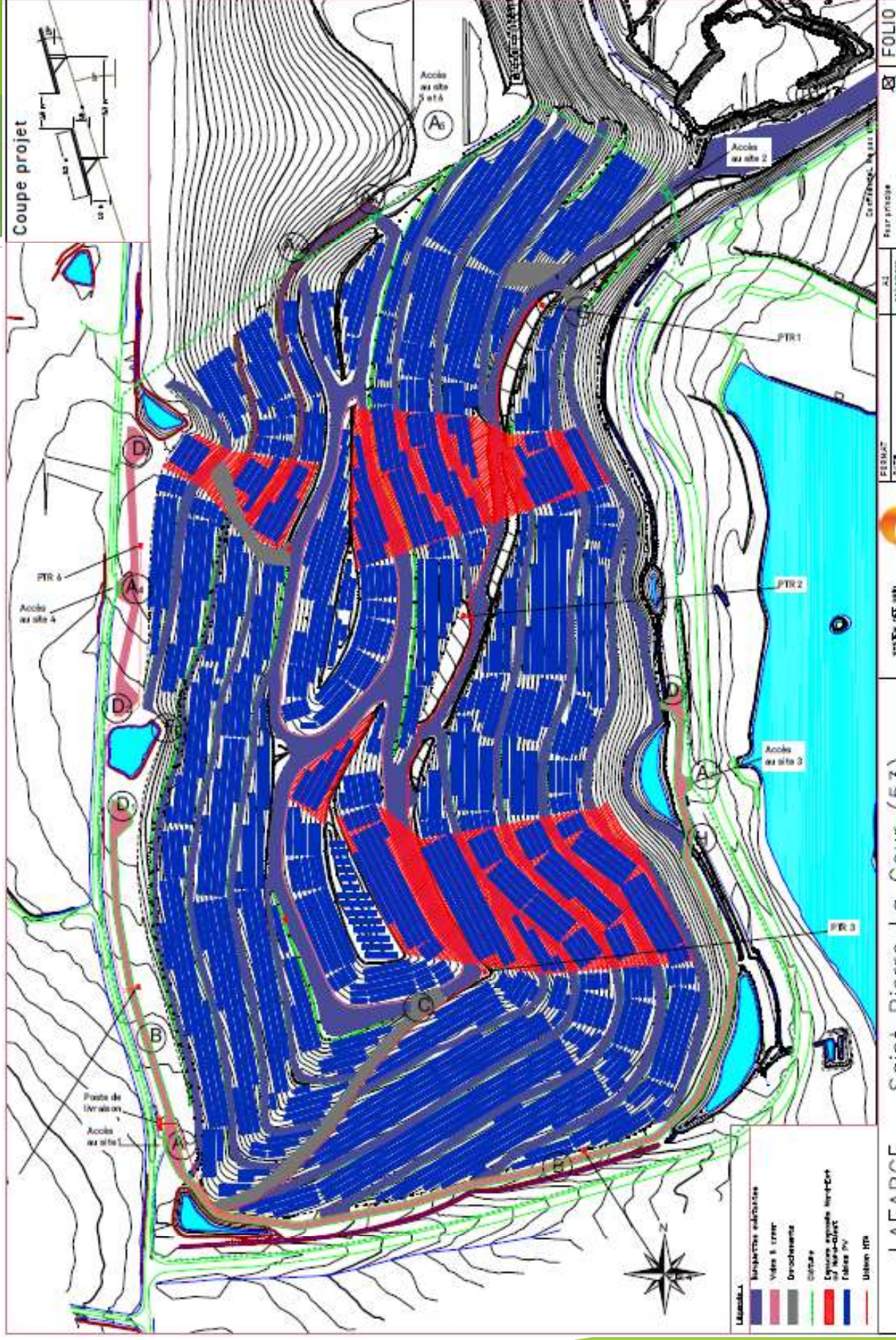


Après



Partie 3. Présentation du projet

- Micropeux vissés ou forés



Partie 3. Présentation du projet

- 1) Implantation de $\approx 2\ 111$ tables sur le Merlon Sud
- 2) Tables de 22 modules (1680 mm x 990 mm), avec pose des modules en portrait et inclinés à 15° .
- 3) Cette configuration avec des petites tables mono-pieux permet de maximiser la couverture et leur adaptabilité au profil du merlon. L'inclinaison des modules de 15° (pentes du merlon de 15° à 20°) suit la pente du terrain.

→ Puissance totale estimée : 17 MWc

Partie 3. Présentation du projet

Aménagements prévus :

- A. Créer une 5 entrées sur le site
 - B. Créer une voie périphérique autour du merlon Sud
 - C. Créer un passage de véhicules au-dessus de l'enrochement
 - D. Créer des aires de retournement et de manœuvre
 - E. Aménager le virage en épingle
 - F. busage du fossé pour permettre le passage de la voirie créée :
- Autres : Terrassement pour PDL et PDT, tranchées pour liaison enterrée des câbles BT et HT

16

➔ **Aménagements qui garderont la stabilité du merlon et qui préserveront la fonction hydraulique du merlon, toute intervention étant évitée**